



Mairie  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-63

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,  
Le 18 décembre 2020 à 18 heures 30,

**Date de convocation** : 14 décembre 2020  
**Date d'affichage** : 14 décembre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers**

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean DIDIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL,

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Emilie LISSE donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Sylviane CORNET est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION SUR LES DUREES D'AMORTISSEMENTS**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Collectivité,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de statuer sur les durées D'amortissements notamment pour préciser les durées fermes à envisager pour les biens acquis et Répertoriés en dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les durées d'amortissements suivantes :

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216209000-20201218-2020\_63-DE

*DUREE D'AMORTISSEMENTS*

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Logiciels : .....2 à 5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Voiture : .....5 ou 10 ans  
Matériel informatique : .....2 ans  
Mobilier : .....5 à 15 ans  
Matériel divers :  
- matériel divers valeur inférieure ou égale à 500 euros .....2 ans  
- matériel divers valeur comprise entre 500 et 2000 euros .....4 ans  
- matériel divers valeur supérieure à 2000 euros.....5 à 10 ans  
Matériel de bureau électrique ou électronique .....5 à 10 ans  
Coffre fort : .....20 à 30 ans  
Installations et appareils de chauffage .....10 à 20 ans  
Appareils de levage-ascenseurs.....20 à 30 ans  
Equipements de garages et ateliers.....10 à 15 ans  
Equipements des cuisines .....10 à 15 ans  
Autres agencements et aménagements de terrains .....15 à 30 ans  
Bâtiments légers, abris, aire de jeux.....10 à 15 ans  
Agencements et aménagements de bâtiment, installations  
électriques et téléphoniques.....15 à 20 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,  
Le 18 décembre 2020  
Le Maire,

Certifié et rendu exécutoire le : 25 DEC. 2020

*Le Maire*  
*Michel DEGRENOU*



*[Signature]*

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2020

Application agréée E-legalite.com